



# JOURNEE NATIONALE DE L'AFDC

**22 février 2019**

*Grand'Chambre de la Cour de cassation*

*(Entrée par le 5 quai de l'Horloge)*

9h30- 17h45

## JUSTICE(S) ET CONSTITUTION

### MATINEE

9 h 30 - Ouverture par Anne Levade, professeure, Université Paris est-Créteil, présidente de l'Association française de droit constitutionnel (AFDC)

9 h 45 - Restitution des Journées d'études décentralisées

Sous la présidence de Dominique Rousseau, Professeur Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

- Montpellier et Toulouse : Le juge judiciaire et la séparation des pouvoirs, *professeure Jordane Arlettaz*
- Lyon et Saint-Etienne : La Justice politique, aspects procéduraux, *professeur Stéphane Caporal*
- Paris 2 : Justice administrative et constitution de 1958, *professeur Olivier Gohin*
- Bordeaux : Unité de la magistrature et constitution, *professeur Fabrice Hourquebie*
- Aix-en-Provence : Du « droit constitutionnel au juge » vers un « droit au juge constitutionnel » ? *professeures Catarina Severino et Laurence Gay*

10 h 45 - Débat

11 h 45 - Pause

12 h 00 -13 h 00 – Assemblée générale de l’AFDC

13 h 00 - Déjeuner libre

#### APRES-MIDI

14 h 30

Première Table ronde : « Le dualisme juridictionnel : stop ou encore ? »

Sous la présidence de Xavier Philippe, Professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

*Avec la participation de :*

- Christian Vigouroux, Président de section du Conseil d’État
- Olivier Gohin, Professeur, Université Paris 2 Panthéon-Assas
- Fanny Jacquilot, Maîtresse de conférences, Université de Lyon
- Xavier Magnon, Professeur, Université d’Aix-Marseille

15 h 45 Pause

16 h Seconde Table ronde : « La Justice dans l’actuel projet de révision constitutionnelle »

Sous la présidence de Jean-Pierre Machelon, Professeur émérite, Université Paris Descartes

*Avec la participation de :*

- Xavier Bioy, Professeur, Université de Toulouse
- Fabrice Hourquebie, Professeur, Université de Bordeaux
- Julien Jeanneney, Professeur, Université de Strasbourg
- Daniel Ludet, Conseiller honoraire à la Cour de cassation

***L'accès à la Grand chambre de la Cour de cassation est soumis impérativement à inscription préalable avant le :***

**Lundi 18 février 2019, 14h aux adresses :**

**[fabrice.hourquebie@u-bordeaux.fr](mailto:fabrice.hourquebie@u-bordeaux.fr)**

**[journeenationale@gmail.com](mailto:journeenationale@gmail.com)**